



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 21 OCTOBRE 2024

#### 1. OUVERTURE

- 1.1 Mot de la mairesse  
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2024

#### 2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 19 septembre 2024 et 7 octobre 2024
- 2.2 Mandat – Procureurs de la Cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2025
- 2.3 Octroi de mandat – évaluateur agréé – expropriation – Mont Loup-Garou
- 2.4 Contestation – Procédures judiciaires
- 2.5 Abrogation de la résolution 2022-280 – Passerelle – Baissière du Lac Rond

#### 3. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Contestation de l'avis d'augmentation 2025 – PG Solutions
- 3.2 Octroi de contrat - location des structures de soutènement – fibre optique

#### 4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Approbation – Politique révisée pour promouvoir la civilité, prévenir et contrer le harcèlement psychologique et sexuel au travail
- 4.2 Embauche – Directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 4.3 Nomination – Directeur des Services techniques et hygiène du milieu
- 4.4 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBC#30 – Syndicat des cols blancs
- 4.5 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU #56 – Syndicat des cols bleus

#### 5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Regroupement d'achats UMQ – carburant en vrac

#### 6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Autorisation de paiement – Honoraires supplémentaires – Contrôle qualitatif #1 pour les travaux de réfection des infrastructures des pentes 40-80-Phase 2
- 6.2 Autorisation de paiement – Honoraires supplémentaires – Contrôle qualitatif #2 pour les travaux de réfection des infrastructures des pentes 40-80-Phase 1
- 6.3 Adjudication – Ajout de groupes électrogènes (génératrices) / Surpresseurs #1 et #2, rue des Perdreux
- 6.4 Octroi de contrat – Études, plans et devis - Caserne de pompiers
- 6.5 Modification de la résolution 2024-441 (Construction et aménagement d'un nouvel abri à sel incluant travaux civils)
- 6.6 Autorisation de paiement - Recommandation #5 – Travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme
- 6.7 Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Travaux de réfection des infrastructures rues Morin et Notre-Dame (PRR-2025) et Projet Pentes 40/80 - phase 3 – Programme PRIMEAU – Volet 2
- 6.8 Autorisation de signature - dépôt d'une demande de CA au MELCC – barrage Lac Richer

- 6.9 Autorisation de signature – Protocole d’entente – Travaux municipaux – rues du Portail et des Sorbiers

## **7. URBANISME**

Demandes de dérogations mineures

- 7.1 1580, rue du Sommet
- 7.2 Lot 4 105 430, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.3 491, chemin des Hauteurs
- 7.4 1208, rue Valiquette
- 7.5 1080, rue du Valais
- 7.6 Lot 6 279 362, rue de la Rivière
- 7.7 1652, boulevard de Sainte-Adèle (lot projeté 6 637 636)
- 7.8 1652, boulevard de Sainte-Adèle (lot projeté 6 637 637)

7.9 Demandes d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

- 8, chemin du Golf
- Lot 6 478 120 (rue de la Tortille)
- Lot 6 637 636, boulevard de Sainte-Adèle
- Lot 6 637 637, boulevard de Sainte-Adèle
- Lot 6 646 916 (1305-1315), rue Morin
- Lot 6 646 917 (1325-1335), rue Morin
- 250, rue Séraphin
- Lot 5 065 721, rue des Arbrisseaux
- 1007, boulevard de Sainte-Adèle
- Lot 6 279 362, rue de la Rivière

7.10 Demande d’urbanisme – Approbation d’un projet majeur de lotissement – rue des Souchets

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Résiliation – Entente d’utilisation du lot 5 066 146 à des fins de loisirs
- 8.2 Demandes de reconnaissance OBNL
- 8.3 Modification de la résolution 2024-430 (Nomination comité MADA)
- 8.4 Autorisation pour dépôt de subvention – Fondation de la Faune - Acquisition d’un milieu humide
- 8.5 Octroi de contrat - location de la scène extérieure pour les Nostalgia 2025

## **9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point

## **10. AVIS DE MOTION**

- 10.1 Projet de règlement 1314-2021-C-2 modifiant le *Règlement de construction 1314-2021-C* afin de modifier l’article 42 concernant les clapets
- 10.2 Projet de règlement 1314-2021-Z-18 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation et corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4

## **11. RÈGLEMENTS**

- 11.1 Règlement 1351 décrétant l’identification de Wilfrid Grignon comme personnage historique – ADOPTION
- 11.2 Règlement 1352 décrétant l’identification de Pauline Rochon comme personnage historique – ADOPTION
- 11.3 Règlement 1353 décrétant l’identification d’Olivier Rolland comme personnage historique – ADOPTION
- 11.4 Règlement 1354 concernant la citation de la maison Augustin-Norbert Morin à titre d’immeuble patrimonial – ADOPTION
- 11.5 Projet de règlement 1324-1 modifiant le *Règlement 1324 relatif au paiement d’une contribution pour financer en tout ou en partie une dépense liée à l’ajout, l’agrandissement ou la modification d’infrastructures ou d’équipements municipaux* – ADOPTION

- 11.6 Règlement 1180-5 modifiant le *Règlement 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « Accèslogis Québec »* - ADOPTION
- 11.7 Second projet de règlement 1314-2024-UC sur les usages conditionnels – ADOPTION
- 11.8 Projet de règlement 1314-2021-C-2 modifiant le *Règlement de construction 1314-2021-C* afin de modifier l'article 42 concernant les clapets – ADOPTION
- 11.9 Projet de règlement 1314-2021-Z-18 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation et corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4 – ADOPTION

## 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :
  - a) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 102 247,19 \$ pour la période du 7 au 13 septembre 2024.
  - b) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 418 968,18 \$ pour la période du 14 au 20 septembre 2024.
  - c) Incompressibles – Fonds d'administration – 558 383,40 \$ pour la période du 21 au 27 septembre 2024.
  - d) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 314 321,68 \$ pour la période du 28 septembre au 4 octobre 2024.
  - e) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 265 796,65 \$ pour la période du 5 au 11 octobre 2024.
  - f) Liste des comptes à payer au montant de 1 261 968,42 \$ pour le mois d'août 2024.
  - g) Engagements au montant de 980 366,61 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024.
- 12.2 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé saisonnier – Manœuvre – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 12.3 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche temporaire – Chargé de projets – Services techniques et hygiène du milieu
- 12.4 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 - Embauche d'un employé saisonnier automne 2024 - Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire
- 12.5 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Mesure disciplinaire
- 12.6 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un mécanicien – Service des travaux publics
- 12.7 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'employés saisonniers – Préposés aux loisirs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 12.8 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 - Embauche d'un employé temporaire - Journalier - Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire
- 12.9 Dépôt de document - Octroi supplémentaire au contrat de Groupe Civitas pour le projet Pentès 40-80

## 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

**Règlement 1265, art.22**  
 Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Me Audrey Sénécal  
 Greffière et directrice des Services juridiques